

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du CGCT.

L'An deux mille vingt-deux, le quinze mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 10/03/2022, s'est réuni à 20h00 à la mairie, sous la présidence de Monsieur LANDAIS Bernard, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : MM. LANDAIS Bernard, BONNEAU-NICOLAU MASO Pierre, JAULIN Gilles, JOUIN Marie-Claire, PHELIPPEAU Annie, GODIN Jacky, CARTERON Nadège, MARREL Yannick, MARTIN Franck, RENARD Leslie, MORIN Natacha.

Absents excusé(e)s : Mme GABORIEAU Émilie, Mme VANDENBUSSCHE Sandra, M. THOMAS Julien, M. CADOU DAL Jean-Pierre, Mme FARDIN Myriam, Mme MUSTIERE Christelle.

Absent : M. Anthony BRECHOTTEAU.

Pouvoir : Mme Myriam FARDIN à M. Bernard LANDAIS.

Secrétaire de séance : M. Gilles JAULIN.

**ORDRE DU JOUR** :

**Le Conseil Municipal :**

➤ APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 budget Commune, dressé et présenté par M. le Maire.

➤ APPROUVE, par 10 voix pour (M. le Maire ayant un pouvoir, sort de la salle et M. Bonneau-Nicolau Maso procède au vote), le Compte Administratif 2021 budget Commune, comme suit :

- Section d'investissement : résultat de clôture de – 499 803,45 €  
dont solde des restes à réaliser : - 334 534,80 €.
- Section de fonctionnement : excédent de clôture de 687 434,02 €.

➤ DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat 687 434,02 € du budget Communal comme suit :

- Affectation en réserve : - 499 803,45 €.
- Report en exploitation : 187 630,57 €.

➤ APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2021 budget Assainissement dressé et présenté par M. le Maire.

➤ APPROUVE, par 10 voix pour (M. le Maire ayant un pouvoir, sort de la salle et M. Bonneau-Nicolau Maso procède au vote), le Compte Administratif 2021 budget Assainissement, comme suit :

- Section d'investissement : résultat de clôture de 109 110,68 €.  
dont solde des restes à réaliser : 464 883,16 €.
- Section de fonctionnement : excédent de clôture de 35 066,63 €.

➤ DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget Assainissement comme suit :

- Rapport en exploitation – R002 : 35 066,63 €.

➤ ACCEPTE, à l'unanimité, de maintenir sa participation financière au fonctionnement de l'ADMR sur le territoire de la commune de Champagné-les-Marais et DECIDE le versement d'une subvention de 4 457,00 € pour l'année 2022. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ ACCEPTE, à l'unanimité, de participer financièrement aux travaux des berges effectués en 2021 à hauteur de 17 % de la totalité des frais, soit pour la Commune, 8 441,86 € et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ VALIDE, à l'unanimité, le plan de financement tel que présenté qui concerne la création d'un cheminement doux à proximité des écoles pour la mobilité, la sécurisation des élèves et des piétons et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Dépenses		Recettes		
Travaux - Tranche ferme	360 333,50 € HT	DSIL	30%	91 971,90 €
Travaux - Tranche optionnelle	52 086,50 € HT	Commune	70%	214 601,10 €
Travaux réseaux d'eau pluviale exclus de l'assiette subventionnable	- 105 847,00 € HT			
<b>TOTAL</b>	<b>306 573,00 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>306 573,00 €</b>

● **DIA/DPU** présentées : 001/2022 rue des Grandes Barrières ; 002/2022 2 chemin de la Chatenaise ; 003/2022 40 rue du Huit Mai ; 004/2022 4 rue Urleven ; 005/2022 44 rue Urleven ; 006/2022 9 rue Urleven ; 007/2022 27 rue de la Paix ; 008/2022 rue de la Procession ; 009/2022 47 rue du Huit Mai.

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 12 avril 2022 à 20h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h50.

Affiché le 21/03/2022.

Le Maire,

Bernard LANDAIS.

